

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### 1.1 Informations sur le produit

**Nom du produit** : EKTAR SOL

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** : Désherbant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Nufarm S.A.S.  
28, boulevard Camélinat  
F-92230 GENNEVILLIERS  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 47 92 25 45  
E-mail: francoise.galland@fr.nufarm.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 01 40 85 51 15

### Téléphone INRS

: 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

**Nocif par inhalation.**

**Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.**

**Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.**

**Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**

**Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.**

**Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.**

**Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :)

Pictogrammes de danger :



Nocif



Dangereux  
pour  
l'environne  
ment

**Phrase(s) R**

: R20

Nocif par inhalation.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EKTAR SOL

Version 1.2

Date de révision: : 13/10/2011

Date d'impression : 13/10/2011

	R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
	R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrase(s) S</b>	: S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S 7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
	SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
<b>Information supplémentaire</b>	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)  
Amitrole 229 G/L  
Oxyfluorfen 100 G/L

#### Composants dangereux



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EKTAR SOL

Version 1.2

Date de révision: : 13/10/2011

Date d'impression : 13/10/2011

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Amitrole	61-82-5	200-521-5	Repr.H361d STOT REH373 Aquatic ChronicH411 Xn N R63 R48/22 R51/53	229 GLI
Oxyfluorfen	42874-03-3	255-983-0	Carc.H351 Aquatic AcuteH400 Aquatic ChronicH410 Xn N R40 R50/53	100 GLI
Thiocyanate d'ammonium	1762-95-4	217-175-6	Acute Tox.H332, H312, H302 Aquatic ChronicH412 Xn R20/21/22 R32 R52/53	215 GLI

**Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.**

**Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.**

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Traitement symptomatique



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EKTAR SOL

Version 1.2

Date de révision: : 13/10/2011

Date d'impression : 13/10/2011

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.



**Conseils supplémentaires** : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Stocker à une température supérieure à - 5°C  
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

**Précautions pour le stockage en commun** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
**aucun(e)**

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS		Valeur
Amitrole	61-82-5	VME	0,2 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Protection des mains** : Gants en nitrile

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité

**Protection de la peau et du corps** : Vêtements de protection à manches longues

**Mesures d'hygiène** : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée



de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** : Suspension concentrée (SC)

**État physique** : liquide  
visqueux

**Couleur** : opaque  
beige

### Données de sécurité

**Point d'éclair** : > 80 °C

### 9.2 Autres informations

**pH** : env. 7,8

**Densité** : 1,15 g/cm<sup>3</sup>

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Stable dans les conditions recommandées de stockage.**

### 10.2 Stabilité chimique

**Stable dans des conditions normales.**

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières à éviter** : Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : donnée non disponible



## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	: DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par voie cutanée</b>	: DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
<b>Irritation des yeux</b>	: lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux
<b>Sensibilisation</b>	: Cochon d'Inde Résultat: A un effet sensibilisant.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour le poisson</b>	: CL50 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Dose: > 120 mg/l Durée d'exposition: 96 h
<b>Toxicité pour les daphnies</b>	: CE50 Espèce: Daphnia magna Dose: 9,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
<b>Toxicité chronique pour les plantes aquatiques</b>	: CE50b Espèce: Navicula pelliculosa Dose: 0,012 mg/l Durée d'exposition: 72 h



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EKTAR SOL

Version 1.2

Date de révision: : 13/10/2011

Date d'impression : 13/10/2011

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID

**Numéro ONU** : 3082  
**Description des marchandises** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Amitrole, Oxyfluorfen)

**Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Numéro d'identification du danger** : 90  
**Étiquettes** : 9  
**Code de restriction en tunnels** : (E)

#### IMDG

**Numéro ONU** : 3082  
**Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Amitrole, Oxyfluorfen)

**Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9  
**No EMS Numéro** : F-A,S-F  
**Polluant marin** : oui

#### ICAO/IATA

**Numéro ONU** : 3082  
**Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Amitrole, Oxyfluorfen)

**Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EKTAR SOL

Version 1.2

Date de révision: : 13/10/2011

Date d'impression : 13/10/2011

santé et d'environnement

**Stockage** : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

<b>R20/21/22</b>	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
<b>R32</b>	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
<b>R40</b>	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
<b>R48/22</b>	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
<b>R50/53</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R51/53</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R52/53</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R63</b>	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>H361d</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

**Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.**